



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/626 ✓
S/21869
12 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 56, 76, 110, 122 et 144
de l'ordre du jour
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS
TOUS LEURS ASPECTS
RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE
D'ELECTIONS PERIODIQUES ET HONNETES
COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE
ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI
QUE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE
RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU
ROLE DE L'ORGANISATION

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 10 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le chef de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du mémorandum de l'Union des Républiques socialistes soviétiques intitulé "L'Organisation des Nations Unies dans un monde libéré des affrontements".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 56, 76, 110, 122 et 144 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) E. CHEVARDNADZE

ANNEXE

L'Organisation des Nations Unies dans un monde libéré
des affrontements

(Mémorandum de l'Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le caractère unique du moment que nous vivons dans l'évolution du monde renouvelle les possibilités qu'offrent les mécanismes multilatéraux destinés à harmoniser l'action des Etats, et avant tout celles qui sont propres au forum universel qu'est l'Organisation des Nations Unies. Le fait que le monde entre dans une ère libérée des affrontements, que l'esprit de rivalité cède le pas à la volonté d'association, que la primauté du droit s'affirme, ouvre des perspectives sans précédent à un développement harmonieux du potentiel de paix de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la vocation inscrite dans sa Charte, voici 45 ans.

L'Union soviétique constate avec satisfaction que l'ONU connaît un renouveau de plus en plus net. Notre évaluation du rôle stratégique de l'Organisation dans la nouvelle structure des relations internationales est exposée dans l'article de M. S. Gorbatchev intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", daté du 17 septembre 1987, et dans le discours qu'il a prononcé à l'ONU le 7 décembre 1988.

Les événements récents confirment que l'Organisation est capable de stabiliser et de régulariser la politique mondiale dans une période de profondes transformations. Le nouveau renforcement du multilatéralisme sera la meilleure garantie de l'irréversibilité des changements positifs survenus et contribuera à orienter les relations internationales vers une phase de développement pacifique et sûre.

Nous proposons aujourd'hui d'élaborer, en conférant à l'ONU un rôle central, une stratégie globale d'association à l'échelon mondial pour les années 90 et le début du siècle suivant. Elle doit se fonder sur des critères communs de coexistence planétaire : équilibre des intérêts et liberté de choix, réalisme politique et responsabilité des Etats, sauvegarde de la démocratie et des droits de l'homme, coopération économique mutuellement avantageuse, attachement aux principes de l'ouverture et du règne du droit dans le strict respect de la Charte des Nations Unies.

Pour construire cette association, il faut parfaire l'activité de l'ONU dans tous les domaines : militaire et politique, écologique, économique, scientifique, technique et humanitaire, et trouver des réponses collectives aux exigences de la sécurité, qu'elles se posent de longue date ou soient de nature récente.

Nous sommes convaincus que toutes les potentialités de l'Organisation sont loin d'être épuisées et qu'elles peuvent être pleinement révélées si on lit la Charte dans l'esprit que permet la fin de l'ère des affrontements. Il est impossible d'être en désaccord avec la profonde pensée du Secrétaire général de l'ONU, qui a déclaré que la Charte "prend un sens plus riche à mesure que l'évolution du monde sur le plan politique élargit et précise la portée de ces principes".

La tâche est donc d'adapter, en s'appuyant sur l'expérience accumulée ces tout derniers temps, et sur l'esprit de coopération qui s'affirme de plus en plus, l'activité des structures de la diplomatie multilatérale aux exigences de la phase de l'évolution mondiale où nous entrons, au nouvel "ordre du jour" de l'humanité. Il est particulièrement important que les organes principaux de l'ONU - le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétariat qu'il dirige - intensifient leurs activités dans un sens pragmatique.

L'objet du présent mémorandum est d'exposer les vues de l'URSS sur les problèmes qui se posent à l'ONU dans le cadre de conditions nouvelles, et sur les moyens de renforcer l'efficacité et de réactiver les mécanismes de l'ONU dans un monde libéré des affrontements.

1. La communauté internationale constate depuis quelques années que l'activité du Conseil de sécurité produit des effets sensibles. Cependant, il faut non seulement consolider les acquis, mais aussi faire assumer au Conseil des responsabilités internationales d'un tout autre niveau qualitatif. Parallèlement au renforcement des remarquables succès qu'a obtenus le Conseil en résolvant des conflits régionaux, il faudra mettre davantage l'accent sur les possibilités qu'il offre en matière de prévention et en faire un centre de prévention des crises.

Il serait bon d'organiser une coopération encore plus étroite et efficace entre les membres permanents et non permanents du Conseil et d'envisager une interaction quotidienne entre le Conseil et le Secrétaire général tout en renforçant le rôle du Conseil.

Les dernières réunions qui ont eu lieu au niveau des ministres des affaires étrangères incitent à l'optimisme et l'expérience devrait être poursuivie. La proposition du Secrétaire général tendant à tenir des sessions périodiques du Conseil, le cas échéant à huis clos, pour examiner la situation dans les zones de conflit et identifier les zones de crise potentielle, au sujet desquelles il pourrait y avoir lieu de mettre en oeuvre une diplomatie préventive, est tout à fait opportune. L'idée de tenir des sessions foraines du Conseil l'est tout autant, surtout si l'on considère les événements récents.

Il nous semble souhaitable que la question des tâches nouvelles du Conseil au seuil du XXIe siècle soit examinée sous tous ses aspects et au niveau politique le plus élevé.

Si elle veut défendre efficacement la paix, l'Organisation doit disposer également de moyens propres à couper court à toute agression. A cet égard, il conviendrait de faire du Comité d'état-major un organe efficace de coopération.

Il serait bon de tenir régulièrement des séances de fond du Comité d'état-major et d'examiner les aspects pratiques de la mise à la disposition du Conseil de sécurité de contingents nationaux en application d'accords que celui-ci passerait avec des Membres de l'ONU. L'Union soviétique est prête à conclure un accord de ce type avec le Conseil de sécurité. Le Comité d'état-major est également appelé - le cas échéant avec la participation d'un large éventail d'Etats - à examiner l'ensemble des questions organisationnelles liées à la

résistance aux actes d'agression. Il importe notamment d'élaborer à l'avance, dans le cadre du Comité d'état-major, des modèles de coopération dans les espaces maritime et aérien.

On pourrait compléter ces mécanismes en créant, et en le rattachant au Conseil de sécurité, un groupe d'experts chargé des situations extraordinaires, à savoir les prises massives d'otages, le terrorisme, les actes de chantage au moyen de types d'armements particulièrement dangereux, notamment nucléaires. Le Conseil peut étudier la question de la création d'unités "d'intervention rapide", constituées sur une base contractuelle de petites unités spécialisées détachées par différents pays, notamment ceux qui sont membres permanents du Conseil.

Il serait bon de créer avec le concours du Conseil de sécurité un centre multilatéral de réduction du risque de guerre, qui pourrait notamment favoriser l'échange régulier d'informations avec les capitales des Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité et avec le Président du Mouvement des pays non alignés, et accroître les moyens dont dispose le Secrétaire général pour remplir les fonctions qui lui sont dévolues. Placé sous l'égide de l'Organisation, ce centre pourrait à l'avenir être fonctionnellement relié à des structures analogues, d'abord en Europe, puis au Moyen-Orient et dans d'autres régions.

Il est dans l'intérêt de tous d'élargir le champ d'application et le caractère préventif des opérations de maintien de la paix, d'en consolider la base financière et d'y associer activement les membres permanents du Conseil de sécurité. Il serait utile d'établir une liste des pays qui sont prêts à mettre leurs contingents au service de l'ONU et de créer une réserve de forces armées et d'observateurs de l'ONU. L'Union soviétique est prête à examiner la question du détachement d'un contingent militaire et de sa participation au soutien matériel et technique des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

On peut voir une possibilité prometteuse dans l'institution d'une coopération protéiforme entre l'ONU et les organisations régionales, qui sont appelées notamment à aider efficacement à l'élaboration de critères permettant de définir ce qu'est un niveau d'armements suffisant pour assurer sa défense, à déboucher d'un commun accord sur un équilibre des arsenaux au niveau le plus bas possible. Il importe d'approfondir la compréhension des paramètres contemporains et futurs d'une telle coopération, d'appliquer pleinement les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies relatives aux accords régionaux. L'établissement par l'ONU d'une étude d'envergure sur les moyens de créer une structure régionale de sécurité dans laquelle l'Organisation jouerait un rôle central répondrait à ces fins.

2. Le Secrétaire général de l'ONU est à notre époque une personnalité politique éminente, jouissant de la confiance de la communauté internationale et investie du droit de faire preuve d'une large initiative en vue de maintenir la paix internationale et d'accroître le rôle de l'ONU dans tous les domaines touchant la sécurité.

L'efficacité de l'ONU en tant que garante mondiale de la sécurité est directement liée à l'obtention en temps voulu d'informations complètes et objectives. Il convient donc d'élargir de façon radicale les possibilités dont disposent l'Organisation et son secrétaire général dans le domaine de

l'établissement des faits, de la collecte et de l'analyse des données sur la situation réelle dans les régions où existent des menaces effectives ou potentielles à la sécurité générale, notamment par la constitution de missions d'établissement des faits et d'enquête et par l'emploi de moyens techniques modernes.

La pratique selon laquelle le Secrétaire général désigne des représentants spéciaux chargés de tenter de résoudre les problèmes aigus de notre temps est justifiée. Ces bons offices du Secrétaire général seraient à l'évidence également utiles dans le contexte d'un règlement au Moyen-Orient et de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

3. L'ouverture doit devenir un principe universel de la vie internationale. Il serait utile de compléter le registre des livraisons internationales d'armements classiques élaboré sous l'égide de l'ONU par la présentation annuelle à l'Organisation de données sur les effectifs des forces armées des Etats, en les classant selon les principaux types d'armements dont ils sont dotés, ainsi que sur les effectifs des troupes stationnées hors de leur territoire national. Dans l'avenir, le service chargé d'établir ce registre général des effectifs militaires internationaux pourrait devenir un organe subsidiaire de l'ONU.

L'Union soviétique est en faveur d'une approche globale de la non-dissémination des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, des missiles et technologies des missiles ainsi que des autres systèmes d'armes classiques aux effets les plus destructeurs. Nous proposons d'examiner à l'ONU la possibilité de créer un mécanisme international chargé de prévenir la prolifération des types d'armes les plus modernes et la diffusion de la technologie permettant de les fabriquer.

4. Il importe que l'Assemblée générale modifie du tout au tout son attitude, place au centre de ses préoccupations les affaires concrètes et se consacre davantage à restructurer radicalement les relations internationales. L'Assemblée doit concentrer son attention sur les questions prioritaires, importantes et ayant une signification pratique. Dans ce but, il convient de prendre des mesures pour réduire, sur la base d'un commun accord, le nombre total des résolutions qu'elle adopte.

Il faut donner aux décisions de l'Assemblée générale un caractère concret, au moyen notamment du consensus. On pourrait établir une étude sur la question de la signification et des conséquences juridiques du consensus dans l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale.

Les normes de conduite établies par l'ONU doivent devenir un étalon politique pour tous. Il importe qu'il soit dûment tenu compte de ces normes, telles qu'elles sont fixées dans les résolutions de l'Assemblée, dans l'élaboration des politiques nationales et des législations internes.

Il ne faudrait pas exclure la création, en cas de besoin et compte tenu de la situation financière de l'Organisation, de nouveaux organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui seraient chargés des graves problèmes transnationaux qui se posent actuellement, comme, par exemple, le problème écologique.

5. La collaboration universelle doit être placée au centre du consensus mondial dans la sphère économique également. L'apparition d'une nouvelle ligne d'affrontement, à présent entre le Nord et le Sud, est inadmissible.

Il est particulièrement nécessaire d'oeuvrer à l'amélioration de la coopération économique multilatérale, ce à quoi pourrait contribuer l'organisation régulière de sessions ministérielles du Conseil économique et social consacrées à d'importants problèmes socio-économiques. On pourrait faire appel, pour la préparation de ces sessions, au concours de scientifiques éminents, d'organisations non gouvernementales et de représentants des milieux d'affaires.

Il faudrait s'efforcer de mieux exploiter les possibilités de l'ONU et de ses institutions spécialisées en donnant un caractère véritablement universel à leur activité économique compte tenu des réalités des relations économiques internationales actuelles et des importantes décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de la session extraordinaire qu'elle a consacrée à la coopération économique. Il convient d'intensifier sans délai les travaux relatifs à l'élaboration d'accords mutuellement acceptables au sujet d'une restructuration, adaptée aux conditions nouvelles des mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation dans le domaine économique et de la réorganisation en conséquence de son secrétariat. Des recommandations formulées à ce sujet par le Secrétaire général de l'ONU, éventuellement avec d'autres membres du Comité administratif de coordination, pourraient donner une impulsion à ces travaux.

La complexité exceptionnelle et la mondialisation sans précédent des progrès scientifiques et leur extension à tous les aspects de la sécurité internationale posent en termes nouveaux la question de la coordination des politiques dans ce domaine. A cet égard, l'ONU et ses institutions spécialisées peuvent et doivent assumer un rôle de premier plan. Il nous paraît extrêmement urgent de tenir sous l'égide de l'ONU, une fois menés à bien les préparatifs nécessaires, un forum représentatif sur les aspects internationaux des progrès scientifiques et techniques.

6. Dans le domaine écologique, il convient d'établir au sein du Secrétariat de l'ONU un centre de secours d'urgence en cas de catastrophe écologique qui mettrait progressivement au point un système d'observation et de surveillance de l'environnement par satellite. Parmi les questions à l'ordre du jour de la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992, celle de l'élaboration du mécanisme de l'ONU relatif à la protection de l'environnement devra être dûment examinée.

7. L'ONU doit lier indissolublement la question de la sécurité individuelle à celles de la sécurité nationale des Etats et de la sécurité internationale en général. Il importe de renforcer avec l'aide de l'ONU les notions universelles relatives aux droits de l'homme, d'assurer l'application générale d'un ensemble de

normes convenues dans ce domaine, en respectant leur caractère indivisible, et de mettre définitivement au point des procédures et des mécanismes de contrôle international sous l'égide de l'ONU dans le domaine humanitaire.

Il est de plus en plus important du point de vue du maintien de la sécurité internationale de renforcer partout le principe et la pratique des élections libres pour l'institution de structures nationales démocratiques. Il faudrait que l'ONU participe davantage à la préparation d'élections libres et à la surveillance de ces élections.

8. Le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues est une tâche d'actualité. Bien entendu, la communauté internationale devra développer un système intégré de coopération et lui assigner un rang de priorité plus élevé dans les activités de l'ONU.

9. Il faudrait réinterpréter la compétence de la Cour internationale de Justice à la lumière des réalités actuelles, en accroître l'efficacité et en renforcer considérablement le rôle en tant que l'un des éléments clefs de la stratégie du règlement pacifique des différends. Pour cela, il est indispensable de solliciter plus souvent l'avis de la Cour sur des questions juridiques concrètes et de reconnaître plus rapidement sa juridiction obligatoire dans des conditions qui auront été arrêtées d'un commun accord.

Le principe de la répression des agressions doit être complété par celui de la responsabilité individuelle; il convient d'achever au plus tôt l'élaboration du code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

10. Améliorer les mécanismes de coordination, éliminer les doubles emplois tant à l'Organisation elle-même que dans les institutions spécialisées, il y a là des possibilités d'action intéressantes. Il faudrait renforcer l'autorité du Comité administratif de coordination (CAC) en tant que principal organe interorganisations chargé d'assurer la coordination au sein du système des Nations Unies, ainsi que les fonctions qu'assure le Secrétaire général en sa qualité de Président du CAC. Nous pensons qu'il faudrait donner une nouvelle dimension qualitative au rapport annuel du CAC sur les travaux des organismes des Nations Unies, qui sera maintenant présenté à l'Assemblée générale.

On pourrait étudier la possibilité que l'ONU fasse appel à des savants réputés, que soit institué en quelque sorte un conseil des sages auprès du Secrétaire général, qui présenterait des recommandations sur le développement de la coopération internationale s'adressant à l'ONU et à l'ensemble du système des Nations Unies.

11. Il faudrait continuer à améliorer la productivité du Secrétariat en reconnaissant qu'il est important de maintenir une fonction publique internationale indépendante et hautement qualifiée et en tenant compte du principe d'une distribution géographique équitable ainsi que de la nécessité de poursuivre la réforme administrative et budgétaire engagée à l'ONU.

Tous les Membres de l'ONU doivent s'acquitter scrupuleusement des obligations financières qui leur incombent aux termes de la Charte. L'Union soviétique adoptera une conduite strictement conforme aux déclarations qu'elle a faites à ce propos. Par ailleurs, afin de créer une base solide pour les responsabilités croissantes assumées par l'Organisation, on pourrait envisager de recourir pour ses activités à de nouvelles sources de financement sortant du cadre traditionnel.

* *
*

Soumettant ces propositions au jugement de la communauté internationale, l'Union soviétique compte sur un échange de vues sérieux entre tous les Etats, susceptible de déboucher sur une action concrète. Ce travail de réflexion est indispensable car c'est aujourd'hui que nous devons jeter les bases de notre avenir commun.

Le renforcement de la coopération multilatérale et le renouvellement de ses modalités figurent d'ores et déjà au premier rang des priorités mondiales à l'aube du XXIe siècle. Faire de l'ONU une sorte de centre de direction collective, qui serait capable, dans l'intérêt général, de maîtriser les processus internationaux de notre monde interdépendant et intégré, est une entreprise difficile mais qui répond à une exigence réelle et à un noble objectif.
